

Depuis le 4 mars 2006, le Syndicat d'Aménagement du Pays de Grignan et les garages BESSON de Grignan et Montbrison sur Lez ont mis en place la collecte de pneumatiques sur le canton de Grignan.

Monsieur Besson nous a signalé récemment des dépôts abusifs de pneumatiques notamment sur le garage de Grignan.

Nous vous rappelons les conditions d'acceptation des pneumatiques par les établissements Besson :

- Seuls sont acceptés les pneumatiques des véhicules légers (véhicules de tourisme et véhicules utilitaires légers), des motos et des motocycles.

- Les pneumatiques doivent être exempts d'huile, de gravats et de métal et être secs.

- Les pneumatiques ne doivent pas être montés sur jante.

- Désormais, les pneumatiques agraires (véhicules agricoles) ne sont plus autorisés.

- Pour les dépôts importants, les garages BESSON (Grignan et Montbrison sur Lez) doivent être contactés au préalable.

- Les dépôts de pneumatiques doivent avoir lieu le samedi matin.